

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**PROMAT**  
CHEMICALS

**Nom commercial du produit :** Pétrole PROMAT chemicals 1 L, 6 L (Art.Nr.: 4000355950, 400355951)  
**Mise à jour :** 09.10.2019 **Version (Révision) :** 22.0.0 (21.0.0)  
**Date d'édition :** 11.10.2019

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Pétrole PROMAT chemicals  
HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES ; N°CE : 918-481-9 ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457273-39

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

**Catégorie de produits [PC]**

PC 9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants  
PC 0.56 - Solvant

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur :** NORTHWEST Handel AG  
**Rue :** Robert-Schuman-Straße 17  
**Code postal/Lieu :** D 44263 Dortmund  
**Téléphone :** +49(0)231/222 3001  
**Télécopie :** +49(0)231/222 3099  
**Contact pour informations :** www.nordwest.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Giftinformationszentrum (GIZ), Mainz, Tel. +49(0)6131 / 19240 (24 h von Mo. – So.)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Asp. Tox. 1 ; H304 - Danger par aspiration : Catégorie 1 ; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**



Danger pour la santé (GHS08)

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient à la réglementation locale.

**Informations supplémentaires sur les dangers (UE)**

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Pétrole PROMAT chemicals 1 L, 6 L (Art.Nr.: 4000355950, 400355951)  
**Mise à jour :** 09.10.2019 **Version (Révision) :** 22.0.0 (21.0.0)  
**Date d'édition :** 11.10.2019

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

SOLVANTS ORGANIQUES

### 3.1 Substances

**Nom de la substance :** HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES

**N°CE :** 918-481-9

**Numéro d'enregistrement REACH :** 01-2119457273-39

**Pureté :** 100 % [masse]

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Changer les vêtements souillés ou mouillés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vertiges Maux de tête Gêne oculaire Nausée Vomissement

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3 Conseils aux pompiers

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Pétrole PROMAT chemicals 1 L, 6 L (Art.Nr.: 4000355950, 400355951)  
**Mise à jour :** 09.10.2019 **Version (Révision) :** 22.0.0 (21.0.0)  
**Date d'édition :** 11.10.2019

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

### 5.4 Indications diverses

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13 Directives nationales voir section 15.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage



### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

#### Mesures de protection

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### Mesures de lutte contre l'incendie

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Veiller à aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conseils pour le stockage en commun

**Classe de stockage (TRGS 510) :** 10

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**PROMAT**  
CHEMICALS

**Nom commercial du produit :** Pétrole PROMAT chemicals 1 L, 6 L (Art.Nr.: 4000355950, 400355951)  
**Mise à jour :** 09.10.2019 **Version (Révision) :** 22.0.0 (21.0.0)  
**Date d'édition :** 11.10.2019

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES

Type de valeur limite (pays d'origine) : AGW ( D )

Valeur seuil : 50 ppm / 300 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : 8 h

Version :

Type de valeur limite (pays d'origine) : AGW ( D )

Valeur seuil : 100 ppm / 600 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : 15 min.

Version :

### 8.2 Contrôles de l'exposition



#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

**Modèle de gants adapté :** Gants à crispin

**Matériau approprié :** NBR (Caoutchouc nitrile)

**Temps de pénétration :** >= 480 min

**Épaisseur du matériau des gants :** 0,5 mm

**Modèles de gants recommandés :** EN ISO 374

**Mesures de protection supplémentaires pour les mains :** Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Ne pas porter de gants dans les endroits où fonctionnent des machines et outillages en rotation. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

**Remarque :** Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

###### Protection corporelle

blouse de laboratoire Combinaison

**Protection du corps appropriée :** Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels). Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

**Caractéristiques exigées :** antistatique. retardateur de flamme résistant à la chaleur

**Matériel recommandé :** Fibres naturelles (coton) fibres synthétiques résistantes à la chaleur

##### Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite / formation d'aérosol ou de nébulosité.

###### Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre : A

#### Remarques générales

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Pétrole PROMAT chemicals 1 L, 6 L (Art.Nr.: 4000355950, 400355951)  
**Mise à jour :** 09.10.2019 **Version (Révision) :** 22.0.0 (21.0.0)  
**Date d'édition :** 11.10.2019

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** liquide

**Couleur :** incolore

**Odeur :** caractéristique

#### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>Point de fusion/point de congélation :</b>		non déterminé	
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	180,0 - 210,0	°C
<b>Température de décomposition :</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Point éclair :</b>	env.	63,0	°C DIN 51755 partie 1
<b>Température d'auto-inflammabilité :</b>		240,0	°C
<b>Liquides comburants :</b>		Aucune donnée disponible.	
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>		0,6	Vol-%
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>		0,7	Vol-%
<b>Propriétés explosives :</b>		Aucune donnée disponible.	
<b>Pression de la vapeur (20°C) :</b>	( 20 °C )	0,6	hPa
<b>Densité :</b>	( 20 °C )		g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )		g/l
<b>pH :</b>	( 20 °C / conc. )		non utilisable
<b>log P O/W :</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Viscosité cinématique :</b>	( 40 °C )	<	20,5 mm <sup>2</sup> /s
<b>Seuil olfactif :</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Densité relative de la vapeur :</b>	( 20 °C )	Aucune donnée disponible	(air = 1)
<b>Vitesse d'évaporation :</b>		Aucune donnée disponible	(Éther = 1)
<b>Teneur en COV maximale (CE) :</b>	( 20 °C )		Pds % gem. RL 1999/13/EG
<b>Max. VOC content (Decopaint) :</b>	( 20 °C )		Pds % gem. RL 2004/42/EG

### 9.2 Autres informations

Aucune donnée également disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de mélanges explosifs avec: Air. Possible

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, étincelles, flamme nue et autres sources d'inflammation

### 10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré. Acide, concentré. Comburant, fortes.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Pétrole PROMAT chemicals 1 L, 6 L (Art.Nr.: 4000355950, 400355951)  
**Mise à jour :** 09.10.2019 **Version (Révision) :** 22.0.0 (21.0.0)  
**Date d'édition :** 11.10.2019

### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Méthode : OCDE 401

### Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Temps d'exposition : 24 h  
Méthode : OCDE 402

Paramètre : DL50  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Temps d'exposition : 24 h  
Méthode : OCDE 402

### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : LC50  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 5000 mg/m<sup>3</sup>  
Temps d'exposition : 8 h  
Méthode : OCDE 403

### Corrosion

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 11.2 Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### 11.3 Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### 11.4 Autres effets néfastes

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc. Exerce un effet dégraissant sur la peau.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Pétrole PROMAT chemicals 1 L, 6 L (Art.Nr.: 4000355950, 400355951)  
**Mise à jour :** 09.10.2019 **Version (Révision) :** 22.0.0 (21.0.0)  
**Date d'édition :** 11.10.2019

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : NOELR  
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Méthode : OCDE 203

##### Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOELR  
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Dose efficace : 0,1 mg/l  
Temps d'exposition : 28 D

##### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : NOELR  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202

##### Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les crustacés

Paramètre : NOELR  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Dose efficace : 0,1 mg/l  
Temps d'exposition : 28 D

##### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : NOELR  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Paramètre : EL50  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Paramètre : NOELR  
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata  
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance  
Dose efficace : 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

##### Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOELR  
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata  
Dose efficace : 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradation

Paramètre : Biodégradation  
Inoculum : Degré de dégradabilité  
Taux de décomposition : 80 %  
Durée du test : 28 D  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
Méthode : OECD 301F

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Pétrole PROMAT chemicals 1 L, 6 L (Art.Nr.: 4000355950, 400355951)  
**Mise à jour :** 09.10.2019 **Version (Révision) :** 22.0.0 (21.0.0)  
**Date d'édition :** 11.10.2019

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Eliminer en observant les réglementations administratives.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

##### Avant utilisation conforme

##### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets (EWC/AVV) : 07 01 04\* (Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques)

### 13.2 Informations complémentaires

Aucune

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

négligeable

### 14.8 Informations complémentaires

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Pétrole PROMAT chemicals 1 L, 6 L (Art.Nr.: 4000355950, 400355951)  
**Mise à jour :** 09.10.2019 **Version (Révision) :** 22.0.0 (21.0.0)  
**Date d'édition :** 11.10.2019

### de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 830/2015)

#### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

#### Directives nationales

##### Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

### 15.3 Informations complémentaires

Aucune

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

Aucune

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures  
ADR: Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route  
AGW: Limite d'exposition professionnelle (Arbeitsplatzgrenzwert – Germany)  
BCF: Facteur de bioconcentration  
DBO(5): Demande biochimique en Oxygène (en 5 jours)  
CAS: Chemical Abstract Service  
CLP: Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)  
CMR: Cancérogène, mutagène ou reprotoxique  
DIN: Norme industrielle allemande  
DNEL: Niveaux dérivés sans effet (Derived No Effect Level)  
DOC: Carbone organique dissous (Dissolved organic carbon)  
EAK/ AVV: Catalogue européen des déchets / Registre réglementation déchets  
EC50: Concentration efficace médiane (Effective Concentration 50%)  
ECHA: European Chemical Agency  
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
GHS: Système général harmonisé (Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals)  
IATA: Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)  
IC50: Concentration inhibitrice médiane (Inhibition Concentration 50%)  
IMDG: Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Dangerous Goods Code)  
LC(D)50: Concentration létale 50% (Lethal Concentration 50% - LD50: Lethal dose 50%)  
MAK: Valeurs d'exposition  
NLP: Ex polymères (No Longer Polymers)  
NOAEC: Dose sans effet nocif observable (No Observed Adverse Effect Concentration)  
NOAEL: Dose sans effet toxique observable (No Observed Adverse Effect Level)  
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques  
PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique (persistent, bioaccumulative, toxic)  
PC: Catégorie produit  
PNEC: Seuil sans effet pour l'environnement (Predicted No Effect Concentration)  
REACH: enRegistrement, Evaluation et Autorisation des produits CHimiques  
RID: Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer  
STEL: Limite d'exposition court terme (Short-term Exposure Limit)  
STP: Installation d'épuration (Sewage treatment plant)  
SVHC: Substance préoccupante (Substance of Very High Concern)  
TLV: Valeur seuil limite (Threshold Limit Value)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Pétrole PROMAT chemicals 1 L, 6 L (Art.Nr.: 4000355950, 400355951)  
**Mise à jour :** 09.10.2019 **Version (Révision) :** 22.0.0 (21.0.0)  
**Date d'édition :** 11.10.2019

---

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)  
UN: Nations unies (United Nations)  
VOC: Composé volatil organique  
vPvB: Très persistante et très bioaccumulable (very persistent, very bioaccumulative)

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Voir section 2.1 (classification).

### 16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune

### 16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.6 Informations complémentaires

Aucune

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---